



Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-142-1

Ottawa, le 4 janvier 2008

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2007-142 en date du 21 décembre 2007, le Conseil annonce ce qui suit :

Avis de consultation

**Demande reçue (2007-1634-2)
Saguenay (secteur La Baie) (Québec)
Correction à l'adresse courriel de l'article 2**

Demande présentée par Carl Gilbert, au nom d'une société devant être constituée (SDEC), visant l'utilisation de la fréquence 105,5 MHz (canal 288B) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 30 600 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 50 000 watts/hauteur effective de l'antenne 97,9 mètres) pour l'exploitation de la nouvelle entreprise de programmation de radio commerciale de langue française approuvée dans la décision de radiodiffusion CRTC 2007-95, 21 mars 2007 (Décision 2007-95).

Adresse de la requérante :

5930, Véronique
Brossard (Québec)
J4W 1G5
Courriel : carlgilbertcg@videotron.ca

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>